

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3758

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Revente, à la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes (HMF), d'une propriété située 101, avenue Charles de Gaulle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis par voie de préemption, le 3 janvier 2005, la propriété située 101, avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune et appartenant à la SCI Brad, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour mettre en œuvre la politique locale de l'habitat telle qu'elle a été définie dans le plan local de l'habitat par délibération du conseil de Communauté du 16 décembre 2002.

Il s'agit d'un bâtiment en partie occupé élevé de deux étages sur rez-de-chaussée comprenant six appartements et cinq commerces d'une superficie habitable de 1 114 mètres carrés ainsi que de la parcelle de terrain de 1 161 mètres carrés sur laquelle est édifiée cette construction.

Aux termes du projet d'acte de revente qui est présenté au Bureau, la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes (HMF) s'est portée acquéreur du bien immobilier en cause en vue de la réalisation d'une opération de construction de 20 logements locatifs PLUS de type collectif au prix de 825 000 €.

Ce prix de cession engendre, pour la Communauté urbaine, une moins-value de 313 000 € par rapport au prix d'achat de 1 138 000,07 € (prix d'acquisition majoré des frais d'actes notariés de 13 000,07 €) et constitue ainsi la participation de la Communauté urbaine dans cette opération pour la production de logements sociaux comme le prévoit la délibération du conseil de Communauté n° 2004-1993 en date du 12 juillet 2004 ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis relatif à la revente, à la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes, de la propriété communautaire située 101, avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2006 sera à inscrire sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 825 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 820 - opération 0095,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 138 000,07 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 820 et en recettes - compte 213 200 - fonction 820 - opération 0095,

- moins-value réalisée : 313 000,07 € en dépenses : compte 192 000 - fonction 01 et en recettes : compte 776 1000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,